

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 décembre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Roger Côté, Don Monahan, Réal Leclerc et Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Claude Robichaud, coordonnateur stratégique au développement économique et touristique.

11 660-12-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 661-12-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 58.1 conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 décembre 2018
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Adoption du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins et abrogation de la résolution numéro 11 598-11-18

12. Adoption du règlement numéro 132-2 amendant le règlement numéro 132 intitulé *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*
13. Adoption du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1er janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5
14. Création du poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »
15. Modification du contrat de travail de monsieur Daniel Pilon
16. Abolition du poste de « Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique »
17. Autorisation de signature – Contrat de travail du directeur général en vigueur à compter du 31 décembre 2018
18. Prolongation de la durée du contrat pour le poste temporaire d'un aménagiste au service d'aménagement pour une durée de trois (3) mois
19. Mandat d'accompagnement pour l'audit externe des états financiers 2018 et pour l'audit de fermeture de Tourisme des Moulins
20. Adoption de la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel*
21. Adoption de la *Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments*
22. Changements et confirmations de certaines conditions de travail des employés de la MRC Les Moulins
23. Autorisation de signature - Effets bancaires et marge de crédit
24. Autorisation à remplacer la carte de crédit pour le directeur général à compter du 31 décembre 2018
25. Présentation d'un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et abrogation de la résolution numéro 11 609-11-18
26. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2018
27. Entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2019
28. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
29. Acquisition du logiciel TPV complémentaire à Acomba
30. Approbation du document intitulé *Kit Média 2019*

31. Approbation du document intitulé *Critères de sélection pour entreprises ou organismes touristiques*
32. Approbation du formulaire intitulé *Formulaire pour les entreprises ou organismes qui souhaitent être diffusés par la MRC Les Moulins*
33. Approbation du document intitulé *Offre de service* pour InnoHub La Centrale et abrogation de la résolution numéro 11 611-11-18
34. Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec pour le salon de l’emploi
35. Autorisation de signature – Entente avec l’Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec (ADRIQ) découlant du *Programme d’aide à l’innovation*
36. Fonds local d’Investissement (FLI) – Résolution afin d’entériner les financements FLI numéros CINV-17-399 et CINV-17-400 autorisés par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
37. Radiation de prêts du Fonds local d’investissement (FLI)
38. Nomination des représentants de l’employeur au comité de retraite
39. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins au comité de vigilance du Complexe Enviro Connexions
40. Nomination d’un membre du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
41. Participation aux rendez-vous sociocommunautaires 2018-2019 le 17 décembre 2018 et le 24 janvier 2019
42. Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire
43. Plan de communication 2019 d’InnoHub La Centrale – Approbation d’un budget de dépenses pour des activités de communication
44. Campagne Joies d’hiver 2019 – Achat de publicités Facebook afin de mettre de promouvoir les sports de plein air dans la MRC Les Moulins
45. Présentation de la pièce de théâtre sur la diversité culturelle par la troupe de théâtre Avatar théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d’action Mobilisation-Diversité 2017-2019
46. Renouvellement de l’adhésion à l’Association des gestionnaires régionaux des cours d’eau du Québec (AGRCQ) pour l’année 2019
47. Autorisation de paiement à l’entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #1)
48. Autorisation de paiement à la firme Écogénie – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d’eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #5)

49. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu
50. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser les activités liées à l'agrotourisme dans les grandes affectations Agricole et Agroforestière
51. Adoption du projet de règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser les activités liées à l'agrotourisme dans les grandes affectations Agricole et Agroforestière
52. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités commerciales à l'extérieur des périmètres d'urbanisation – Secteur montée Gagnon (Terrebonne ouest)
53. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires - Année 2019
54. Nomination du représentant citoyen au Comité consultatif agricole
55. Nomination du président du comité consultatif agricole (CCA)
56. Remerciement au président sortant du comité consultatif agricole (CCA)
57. Dépôt du Rapport d'activités 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM
58. Autres sujets
 - 58.1 Remerciements à monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins
59. Période de questions
60. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 662-12-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 663-12-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 décembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 664-12-18 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 au montant de 116 601,41\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-149.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 169,74\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de novembre, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 665-12-18 Liste des chèques émis au mois de novembre 2018

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2018, pour un montant de 237 934,20\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-150 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 258,42\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 666-12-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2018* »).

ADOPTÉE

11 667-12-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 11 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 11 décembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 668-12-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 4 décembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 669-12-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins concernant les derniers développements;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement aux derniers développements, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 670-12-18 Adoption du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins et abrogation de la résolution numéro 11 598-11-18

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* et que la résolution numéro 11 598-11-189 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 671-12-18

Adoption du règlement numéro 132-2 amendant le règlement numéro 132 intitulé *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins du 10 octobre 2012, le conseil a adopté le *Règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* en respectant toutes les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 155, devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 178 de cette loi modifie notamment l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir, entre autres, l'exigence pour les municipalités, d'inclure à leur d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat applicables à certains employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit tenir compte de cette modification apportée à l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* en ajoutant un article au règlement numéro 132 qui interdira, dans les douze (12) mois qui suivent leur cessation d'emploi, au directeur général et secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, au directeur du service du greffe, au directeur des finances, des ressources humaines et matérielles, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par le préfet et que le projet règlement a été présenté à la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché et publié le 28 novembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise pour consultation aux employés(es) le 28 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil de la MRC Les Moulins au moins deux (2) jours juridiques francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 132-2 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* afin de tenir compte de la modification apportée à l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* » par le projet de loi numéro 155, devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* pour ajouter l'article 5.8 au règlement numéro 132 lequel interdit dans les douze (12) mois qui suivent leur cessation d'emploi, au directeur général et secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, au directeur du service du greffe, au directeur des finances, des ressources humaines et matérielles, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la MRC.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 672-12-18

Adoption du règlement numéro 134-6 intitulé *Règlement relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 463-08-18, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 464-08-18, un projet de règlement a été adopté relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 673-12-18 Création du poste de « Conseiller stratégique à la direction générale »

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Conseiller stratégique à la direction générale* » ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Conseiller stratégique à la direction générale* » soit et est créé, et ce, à compter du 31 décembre 2018.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

11 674-12-18 Modification du contrat de travail de monsieur Daniel Pilon

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8658-12-12, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Pilon ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 673-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a créé, le 11 décembre 2018 le poste de conseiller stratégique à la direction générale ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 11 décembre 2018 et signée par monsieur Daniel Pilon, par laquelle, il demande la modification de son titre pour celui de « *Conseiller stratégique à la direction générale* » ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat de monsieur Daniel Pilon afin de changer son titre ;

CONSIDÉRANT QUE son lien d'emploi sera maintenu entre le passage d'un titre à l'autre sans aucune interruption ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat de monsieur Daniel Pilon afin de modifier son titre de « Directeur général et secrétaire-trésorier » pour celui de « Conseiller stratégique à la direction générale » et ainsi, de remplacer, partout dans son contrat, les mots « directeur général et secrétaire-trésorier » par les mots « conseiller stratégique à la direction générale ».

QUE cette modification prenne effet à compter du 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

11 675-12-18 Abolition du poste de « Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique »

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de *Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique* ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de *Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique* soit et est aboli à compter du 31 décembre 2018.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

11 676-12-18 Autorisation de signature – Contrat de travail du directeur général en vigueur à compter du 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 575-10-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Claude Robichaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins à compter du 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Robichaud est déjà employé contractuel permanent à temps plein de la MRC Les Moulins à titre de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier le contrat de monsieur Claude Robichaud à titre de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique à compter du 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le lien d'emploi sera maintenu entre le passage d'un contrat à l'autre sans aucune interruption ;

CONSIDÉRANT QUE puisqu'il s'agit, pour monsieur Claude Robichaud d'une promotion, ce dernier renonce à toute indemnité ou compensation financière prévue à son contrat de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique, notamment à celle prévue à l'article 13, le tout, conformément à sa lettre signée et datée du 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un nouveau contrat de travail à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Robichaud lequel sera en vigueur à compter du 31 décembre 2018, selon les termes et conditions y mentionnés audit contrat.

QUE son contrat de travail à titre de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique prenne fin à la même date.

ADOPTÉE

11 677-12-18

Prolongation de la durée du contrat pour le poste temporaire d'un aménagiste au service d'aménagement pour une période de trois (3) mois

CONSIDÉRANT les besoins du service d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la durée du contrat pour le poste temporaire d'un aménagiste au service de l'aménagement pour une durée de trois (3) mois jusqu'au 22 mars 2019 inclusivement à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le contrat de monsieur Louis-Félix Gamache engagé temporairement au poste d'aménagiste au service de l'aménagement, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, soit et est prolongé pour une période de trois (3) mois soit jusqu'au 22 mars 2019 inclusivement. Sa rémunération sera maintenue conformément à la classe 8, échelon 1.

ADOPTÉE

11 678-12-18

Mandat d'accompagnement pour l'audit externe des états financiers 2018 et pour l'audit de fermeture de Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour des services d'accompagnement pour l'audit externe des états financiers 2018 de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Chantal Robitaille datée du 6 décembre 2018 au tarif horaire de 25,00\$ sans taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de madame Chantal Robitaille datée du 6 décembre 2018 pour l'audit externe des états financiers 2018 et pour l'audit de fermeture de Tourisme des Moulins au tarif horaire de 25,00\$ sans taxes, et ce, à compter du 7 janvier 2019 pour une durée maximale de douze (12) semaines.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-151 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 500,00\$ sans taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 679-12-18 Adoption de la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel*

CONSIDÉRANT le projet de *Loi numéro 176* devenu : « *Loi modifiant la Loi sur les Normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation travail-famille* »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une politique pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur les Normes du travail*, entre autres, celles relatives au harcèlement psychologique et sexuel au travail;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE copie de la présente résolution et de la politique susmentionnée soient et sont transmis à chacun des employés actuels et futurs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 680-12-18 Adoption de la *Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la santé et la sécurité des employés au travail de façon à prévenir et à éliminer les risques et les conséquences qui pourraient être liés à la consommation de l'alcool, de drogues et de certains médicaments ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une politique concernant l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments en milieu de travail ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE copie de la présente résolution et de la politique susmentionnée soient et sont transmis à chacun des employés actuels et futurs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 681-12-18 Changements et confirmation de certaines conditions de travail des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter quelques changements et précisions au document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Conditions de travail et avantages sociaux* des employés de la MRC Les Moulins joint en annexe à la présente résolution, soit et est adopté.

ADOPTÉE

11 682-12-18

Autorisation de signature– Effets bancaires et marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 082-11-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Daniel Pilon par monsieur Claude Robichaud à titre de signataire des effets bancaires à compter du 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 082-11-17 soit et est maintenue en vigueur jusqu'au 30 décembre 2018 inclusivement et qu'elle soit abrogée à compter du 31 décembre 2018.

QU'à compter du 31 décembre 2018 monsieur Guillaume Tremblay, préfet, monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant, monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, ainsi que madame Marie-Claude Corbeil, directrice des finances, des ressources humaines et matérielles, soient et sont autorisés à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, compte du Fonds local de solidarité (FLS), compte du Fonds local d'investissement (FLI) incluant les chèques et à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse Desjardins de Terrebonne.

QUE deux (2) signatures parmi les personnes autorisées soient et sont requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉE

11 683-12-18

Autorisation à remplacer la carte de crédit pour le directeur général

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de monsieur Claude Robichaud le 31 décembre 2018 à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la carte de crédit du directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la directrice des finances, des ressources humaines et matérielles, soit et est autorisée à prendre les dispositions afin d'annuler la carte de crédit émise au nom de monsieur Daniel Pilon et de demander l'émission d'une nouvelle carte de crédit au nom de monsieur Claude Robichaud à titre de directeur et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, le tout prenant effet à compter du 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

11 684-12-18

Présentation d'un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et abrogation de la résolution numéro 11 609-11-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 609-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2019, pour l'engagement de trois (3) préposés de la mi-juin à la mi-août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager trois (3) autres préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 609-11-18 en conséquence ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019, pour l'engagement de six (6) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 et que la résolution numéro 11 609-11-18 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉE

11 685-12-18

Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux travaux de cours d'eau pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses reliées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau pour l'année 2018, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

11 686-12-18

Entretien des locaux des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 8 décembre 2018, pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2^e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, au tarif de 505,89\$ par mois, incluant les taxes, à raison de deux (2) fois par semaine et une fois par mois lors des séances du conseil;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au deuxième (2^e) étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, au tarif de 505,89\$ par mois, incluant les taxes, à raison de deux (2) fois par semaine et une fois par mois lors des séances du conseil, le tout conformément à l'offre de service datée du 8 décembre 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-152 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 505,89 \$ par mois, incluant les taxes, à raison de deux (2) fois par semaine et une fois par mois lors des séances du conseil, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager - concierge* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 687-12-18

Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-153 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 688-12-18 Acquisition du logiciel TP complémentaire à Acomba

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'un logiciel TPV complémentaire à Acomba ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise GPX Technologies au montant de 1 590,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition du logiciel susmentionné et de 75,00\$ par mois, excluant les taxes, pour les droits d'utilisation, le support et les mises à jour ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acquérir de GPX Technologies, un logiciel TPV complémentaire à Acomba au montant de 1 590,00\$, excluant les taxes, pour InnoHub La Centrale et qu'il soit autorisé à payer ladite entreprise après l'installation du logiciel ainsi que les frais mensuels pour les droits d'utilisation, le support et les mises à jour.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-154 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 590,00\$, excluant les taxes et de 75,00\$ par mois, excluant les taxes, pour les droits d'utilisation, le support et les mises à jour, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 689-12-18 Approbation du document *Kit Média 2019*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Kit Média 2019* joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Kit Média 2019* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 690-12-18 Approbation du document intitulé *Critères de sélection pour entreprises ou organismes touristiques*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Critères de sélection pour entreprises ou organismes touristiques* joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Critères de sélection pour entreprises ou organismes touristiques* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 691-12-18 Approbation du document intitulé *Formulaire pour les entreprises ou organismes qui souhaitent être diffusés par la MRC Les Moulins (abrogée par résolution #11 746-01-19)*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Formulaire pour les entreprises ou organismes qui souhaitent être diffusés par la MRC Les Moulins* joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Formulaire pour les entreprises ou organismes qui souhaitent être diffusés par la MRC Les Moulins* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 692-12-18 Approbation du document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale et abrogation de la résolution numéro 11 611-11-18*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 611-11-18, le conseil de la MRC les Moulins a approuvé un document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver une nouvelle version de l'offre de service et ainsi, d'abroger la résolution numéro 11 611-11-18 adoptée par le conseil en date du 28 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale* joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE la résolution numéro 11 611-11-18 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

11 693-12-18 Autorisation de signature – Entente avec Emploi-Québec pour le salon de l’emploi

CONSIDÉRANT la tenue du Salon de l’emploi au mois de mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de conclure une entente avec Emploi Québec relativement à l’événement susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l’emploi au mois de mars 2019.

ADOPTÉE

11 694-12-18 Autorisation de signature – Entente avec l’Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec (ADRIQ) découlant du Programme d’aide à l’innovation

CONSIDÉRANT les services offerts par l’ADRIQ-RCTI, dont la mission est de soutenir et promouvoir la recherche et l’innovation au Québec, comportent l’accès à son réseau d’experts-conseils accrédités ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en activité de l’incubateur d’entreprises InnoHub La Centrale est un service offert par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d’aide à l’innovation de la MRC Les Moulins est conçu expressément pour les entreprises clientes d’InnoHub La Centrale, à l’intérieur duquel il est prévu de recourir au réseau des experts-conseils de l’ADRIQ-RCTI ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec ADRIQ-RCTI pour une durée d’un an à compter de la date de la signature pour la réalisation de mandats d’experts-conseils au bénéfice des entreprises incubées, et ce, conformément aux dispositions prévues au programme d’aide à l’innovation.

ADOPTÉE

11 695-12-18 Fonds local d’Investissement (FLI) – Résolution afin d’entériner les financements FLI numéros CINV-17-399 et CINV-17-400 autorisés par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l’équilibre budgétaire en 2015-2016* entrée en vigueur le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLDEM en vertu d’un contrat de prêt conclu pour l’établissement d’un Fonds local d’investissement (FLI), deviennent ceux de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis ce moment, la MRC remplace le CLDEM comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier à un organisme à but non lucratif, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 149-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) comme organisme délégataire afin de lui confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales et que ladite délégation a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 341-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé monsieur Claude Robichaud, directeur général du CLDEM à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les contrats de financement aux entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) :

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) financements FLI suivants ont été autorisés par le CLDEM soit : le dossier de croissance numéro CINV-17-399-FLI au montant de 50 000,00\$ et le dossier de croissance numéro CINV-17-400-FLI au montant de 75 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine les financements FLI suivants, lesquels ont été autorisés par le CLDEM soit: le dossier de croissance numéro CINV-17-399-FLI au montant de 50 000,00\$ et le dossier de croissance numéro CINV-17-400-FLI au montant de 75 000,00\$.

ADOPTÉE

11 696-12-18

Radiation de prêts du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT les contrats de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) pour les quatre (4) entreprises suivantes :

Prêt Imafix Communication visuelle	47 112,39\$
Prêt MB Canada Inc.	13 616,69\$
Prêt Imprimerie Doublimage Inc.	43 543,97\$
Prêt Cidrerie Solar Inc.	79 561,21\$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier les prêts des entreprises susmentionnées ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les prêts du Fonds local d'investissement (FLI) des entreprises susmentionnées soient et sont radiés à compter du 11 décembre 2018.

ADOPTÉE

11 697-12-18

Nomination des représentants de l'employeur au comité de retraite

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8610-11-12, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé des personnes pour siéger au comité de retraite à titre de membres votants, représentant l'employeur, dont messieurs Daniel Pilon;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel Pilon, il y a lieu de nommer un remplaçant à titre de représentant de l'employeur;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est nommé monsieur Claude Robichaud au comité de retraite à titre de membre votant, représentant l'employeur en remplacement de monsieur Daniel Pilon.

QUE les membres votants représentant l'employeur au comité de retraite de la MRC Les Moulins soient : madame Nathalie Bellavance, messieurs Yan Gauthier-Maisonneuve, Don Monahan, Réal Leclerc et Claude Robichaud.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Daniel Pilon pour son implication et sa participation au comité de retraite.

ADOPTÉE

11 698-12-18

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au comité de vigilance du Complexe Enviro Connexions

CONSIDÉRANT la condition 9 du décret 89-204 adopté le 4 février 2004 qui stipule qu'un représentant de la MRC doit être membre du comité de vigilance de BFI Usine de Triage Lachenaie maintenant connue sous Complexe Enviro Connexions ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel Pilon, il y a lieu de nommer un représentant au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions pour le remplacer ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Daniel Pilon pour son implication et sa participation au comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions.

ADOPTÉE

11 699-12-18 Nomination d'un membre au comité du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 187-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité du développement social, communautaire et immigration ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Simon Paquin au sein du comité susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 515-09-18, monsieur Simon Paquin a été nommé à titre de membre du comité de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Simon Paquin soit et est nommé à titre de membre du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins en remplacement du comité de développement économique et touristique et que la résolution numéro 11 515-09-18 soit et est amendée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Simon Paquin pour sa participation et son implication au sein du comité de développement économique et touristique.

ADOPTÉE

11 700-12-18 Participation aux rendez-vous sociocommunautaires 2018-2019 le 17 décembre 2018 et le 24 janvier 2019

CONSIDÉRANT la tenue des rendez-vous sociocommunautaires le 17 décembre 2018 et le 24 janvier 2019 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins délègue mesdames Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Anny Mailloux, monsieur Simon Paquin ainsi que monsieur Bertrand Lefebvre pour assister aux rendez-vous sociocommunautaires 2018-2019 le 17 décembre 2018 et le 24 janvier 2019.

QUE les frais d'inscription au montant de 10,00\$ (taxes incluses) par personne et les dépenses inhérentes soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-155 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 50,00\$, taxes incluses, poste budgétaire 2110-312 *Législation – Congrès, colloques* soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 701-12-18 Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire 2019 se dérouleront du 11 au 15 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner l'engagement des élus envers la persévérance scolaire et en signe de solidarité avec les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire, la MRC Les Moulins souhaite hisser le drapeau de la persévérance scolaire le mardi 12 février 2019 à 14h00;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les initiatives ayant pour objectif la persévérance scolaire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à hisser le drapeau de la persévérance scolaire, le mardi 12 février 2019 à 14h00, et ce, en signe de solidarité envers les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 702-12-18 Plan de communication 2019 d'InnoHub La Centrale – Approbation d'un budget de dépenses pour des activités de communications

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de favoriser le déploiement d'InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un budget global de 23 757,50\$, excluant les taxes, pour les activités de communication de InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé *Planification budgétaire – Proposition* de InnoHub La Centrale joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont acceptées les prévisions de dépenses au montant de 23 757,50\$, excluant les taxes, pour le plan de communication de InnoHub La Centrale, le tout conformément au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante intitulé « *Planification budgétaire - Proposition* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-156 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 23 757,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité-information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 703-12-18 Campagne Joies d'hiver 2019 – Achat de publicités Facebook afin de promouvoir les sports de plein air dans la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins jugent opportun de faire l'achat de publicités Facebook afin de promouvoir les sports de plein air dans la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de publicités Facebook au montant de 1 000,00\$ afin de promouvoir les sports de plein air dans la MRC Les Moulins dans le cadre de la campagne Joies d'hiver 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-157 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité-information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 704-12-18

Présentation de la pièce de théâtre sur la diversité culturelle par la troupe de théâtre Avatar théâtre sur mesure, dans le cadre du Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 747-02-17, adoptée le 14 février 2017 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, pour des services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat susmentionné était assorti d'une option pour des prestations supplémentaires, et ce, au même tarif, soit au montant de 2 750,00\$ chacune, plus l'IPC de la région de Montréal en 2018 et en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de présenter la pièce de théâtre dans le cadre de l'événement du 16 février 2019 organisé par l'Accueil multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour souligner le mois des Noirs, conformément au Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, datée du 9 décembre 2018, au montant de 2 830,29\$, incluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la présentation de la pièce de théâtre sur la diversité culturelle dans le cadre de l'événement du 16 février 2019 organisé par l'Accueil multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour souligner le mois des Noirs, conformément au Plan d'action Mobilisation-Diversité 2017-2019, le tout conformément à la soumission de l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, pour un montant de 2 830,29\$, incluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Avatar, théâtre sur mesure, lorsque la prestation du 16 février 2019 aura été rendue.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-158 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 830,29\$, incluant les taxes et incluant l'IPC de 2018 et 2019, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIDI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 705-12-18

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l'adhésion de madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et du transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de madame Amélie Parmentier à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-159 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

Départ de monsieur Gabriel Michaud.

11 706-12-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Axio Environnement Inc. – Travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc., pour un montant de 213 635,05\$, incluant les taxes, pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 6 décembre 2018, de la firme Écogénie au montant de 151 851,55\$, (excluant les taxes et incluant la retenue de 10%) représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 585 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Axio Environnement Inc., la somme de 151 851,55\$, (excluant les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 1 relativement aux travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 6 décembre 2018 de la firme Écogénie.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-81 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

11 707-12-18

Autorisation de paiement à la firme Écogénie – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #5)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 013-09-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogénie pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #5);

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 6 décembre 2018 au montant de 10 270,00\$, excluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 7 décembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 10 270,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 10 270,00\$, excluant les taxes, à la firme Écogénie Inc. pour le décompte numéro 5, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la facture datée du 6 décembre 2018 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 7 décembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-119 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 013-09-17.

ADOPTÉE

11 708-12-18 Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 558-10-16, adoptée le 12 octobre 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 223-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un premier versement de 10 000,00\$ à la SODAM ;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter l'engagement pris par la MRC Les Moulins pour l'année 2018, il y a lieu d'autoriser le versement d'une somme de 3 000,00\$ à la SODAM ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) un deuxième versement de 3 000,00\$, et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-160 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 709-12-18 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière

Monsieur Don Monahan donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière.

11 710-12-18 Adoption du projet de règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-13 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2018, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement du territoire et de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-13* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-13, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

11 711-12-18 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités commerciales à l'extérieur des périmètres d'urbanisation – Secteur montée Gagnon (Terrebonne ouest)

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser des activités commerciales à l'extérieur des périmètres d'urbanisation – Secteur montée Gagnon (Terrebonne Ouest).

11 712-12-18 Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2019

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) participe financièrement pour un montant de 25 000,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2019, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 16 395,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, le tout selon les termes et modalités suivantes :

- 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2019;
- 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2019;
- 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-161 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 16 395,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 713-12-18

Nomination du représentant citoyen au Comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du Comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant des citoyens arrive à échéance le 31 décembre prochain et qu'il y a lieu de nommer ledit représentant au comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Paquette a manifesté son intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et de transport;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée pour siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentante des citoyens à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

11 714-12-18 Nomination du président du Comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il appartient à la MRC de désigner le président du comité consultatif agricole (CCA) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée présidente du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

11 715-12-18 Remerciement au président sortant du Comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel L'Espérance a siégé au Comité consultatif agricole (CCA) à titre de membre représentant des citoyens et à titre de président ;

CONSIDÉRANT le mandat de monsieur L'Espérance se termine le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont apprécié l'implication de monsieur Daniel L'Espérance au sein du comité consultatif agricole (CCA) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Daniel L'Espérance pour sa participation au Comité consultatif agricole (CCA) à titre de membre représentant des citoyens et à titre de président dudit comité ainsi que pour sa contribution à l'avancement des dossiers.

ADOPTÉE

11 716-12-18 Dépôt du Rapport d'activités 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 170-01-18, adoptée le 16 janvier 2018, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du protocole d'entente relatif aux Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2018 et 2019, lequel prévoyait une contribution de la part de la MRC Les Moulins d'une somme de 77 610,00 \$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25% de l'aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2018 a été remis;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2018 des Marchés publics Desjardins moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la SODAM, la somme de 25% de l'aide financière accordée pour l'année 2018, soit 19 403,00\$, incluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-974 « SODAM », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-5 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 170-01-18.

ADOPTÉE

11 717-12-18

Remerciements à monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pilon est au service de la MRC Les Moulins depuis le 6 janvier 1986;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pilon, de par son expertise et son grand dévouement, a grandement contribué à la croissance de la MRC Les Moulins et au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent les bons et loyaux services de monsieur Daniel Pilon à la direction de la MRC Les Moulins, et ce, durant trente-trois (33) années;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Daniel Pilon pour sa contribution exceptionnelle et l'excellence de son travail réalisé à la direction de la MRC Les Moulins durant trente-trois ans et lui communiquent, par la présente résolution, leur gratitude et leur reconnaissance pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 718-12-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe